

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 2628
Désignation : Alun de potasse, sachet de 1 kg
Utilisation : Aucune information

Identification de la Société :

Raison Sociale:	Cookson-CLAL
Adresse siège social :	5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone:	0800 878 202
E-mail:	qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Version 1.0

Date d'impression 26.10.2017

Date de révision 24.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ALUN DE POTASSE 99% POUDRE
Nom de la substance : bis(sulfate) d'aluminium et de potassium
No.-CAS : 10043-67-1
No.-CE : 233-141-3
No. enr. REACH EU : 01-2119960162-44-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification		Concentration [%]
bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS	: 10043-67-1	100
	No.-CE	233-141-3	
	No. enr. REACH	01-2119960162-44-xxxx	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Conseils généraux	: Pas de précautions spéciales requises.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage appropriés	: Matières plastiques, Acier
Matériaux d'emballage inappropriés	: , Fer, Aluminium, Papier et carton.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	13,05 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	15,54 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,112 mg/l
Eau de mer	:	0,011 mg/l
Libérations intermittentes	:	1,1 mg/l
STP	:	63 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

2 mg/m³

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Filtre à particules:P1

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Poudre cristallineHumide
Couleur : blanc
Odeur : inodore
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 3,5 (1 %; 25 °C)
Point/intervalle de fusion : 93 °C
Point/intervalle d'ébullition : 200 °C
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible
Densité : 1640 g/m³

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Hydrosolubilité	: 150 g/l (20 °C) soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: > 770 °C
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Législation UE: Non explosif
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	: 258,20 g/mol
-------------------	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Eviter les températures élevées.
Décomposition thermique	: > 770 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Bases fortes.
-------------------	-----------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Trioxyde de soufre
-------------------------------------	----------------------

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
Toxicité aiguë		
Oral(e)		
DL50	:	18442 mg/kg (Souris) (Méthode de calcul)
Inhalation		
		13.05 mg/m³ (Souris; 20 Mois)
Dermale		
		> 2000 mg/kg (Souris) (EPA OPP 81-2)Références croisées
Irritation		
Peau		
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau (Souris) (EPA OPP 81-5)Références croisées
Yeux		
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)Références croisées
Sensibilisation		
Résultat	:	non sensibilisant(e) (Souris) (EPA OPP 81-6)Références croisées
Effets CMR		
Propriétés CMR		
Cancérogénicité	:	donnée non disponible
Mutagénicité	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Toxicité pour un organe cible spécifique		
Exposition unique		

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Remarques : donnée non disponible

Exposition répétée

Remarques : donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

donnée non disponible,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
------------	--	--------------------

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : > 100 mg/l (Poisson; 48 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 80 - 960 mg/l (invertébrés; 96 h) Références croisées

algue

NOEC : 176,7 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 30 jr)
Références croisées

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
------------	--	--------------------

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Résultat : donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
Bioaccumulation		

Résultat : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
Mobilité		

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
Résultats des évaluations PBT et vPvB		

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit	
Information écologique supplémentaire	

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

Composant:	bis(sulfate) d'aluminium et de potassium	No.-CAS 10043-67-1
-------------------	---	---------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

EU. Réglementation No : Numéro CE : , 233-141-3; Listé
1451/2007 [Biocides],
annexe I, JO L325)

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification

ALUN DE POTASSE 99% POUDRE

qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.